

L'exclusion, une problématique française ?

Exclusion: a French Problem?

La exclusión, ¿ una problemática francesa ?

Jacques Ion

Numéro 34, automne 1995

Y a-t-il vraiment des exclus ? L'exclusion en débat

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005128ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005128ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1204-3206 (imprimé)

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Ion, J. (1995). L'exclusion, une problématique française ? *Lien social et Politiques*, (34), 63–69. <https://doi.org/10.7202/005128ar>

Résumé de l'article

Face à la crise économique, les traditions socio-politiques, si diverses soient-elles selon les pays européens, tendent à maintenir, dans les processus de socialisation, une place importante aux structures intermédiaires, soit familiales (Europe du sud), soit syndicales (Europe du nord). En France, où le mythe républicain s'est constitué sur le déni des corps intermédiaires et la valorisation d'une intégration par le haut, le processus d'individuation ainsi encouragé et aujourd'hui accéléré contribue à brouiller les clivages par delà lesquels se trouvait réalisée l'unité de la communauté nationale. L'importance du discours sur l'exclusion ne fait peut-être que redire l'interrogation sur la cohésion toujours problématique d'une société d'individus.

L'exclusion, une problématique française ?

Jacques Ion

Cet article entend proposer à la discussion l'idée suivante : et si la question de l'exclusion était une spécificité française ? Proposer plus que défendre, car il s'agira davantage de tenter d'étayer une intuition que d'argumenter véritablement une hypothèse. Nous ne ferons ici qu'essayer de construire un cadre de questionnement, d'une part à partir de quelques éléments de comparaison européenne constitués à l'aide de matériaux de seconde main, d'autre part à partir d'une réflexion sur la notion d'intégration dans le contexte républicain français¹.

Chômage, pauvreté et exclusion : petite sémantique bruxelloise

En première analyse, le discours sur l'exclusion n'apparaît peut-être pas tout à fait comme spé-

cifiquement français. En effet, même si c'est d'abord en France que cette thématique, à partir du milieu des années 1980, s'est imposée dans l'opinion publique comme dans bien des pans du discours sociologique, elle a peu à peu gagné sinon tous les autres pays de l'Union européenne, du moins les institutions bruxelloises². Mais on ne manquera pas de relever pour l'anecdote que c'est à partir d'une Direction générale (la DGV) majoritairement francophone que cette thématique s'est peu à peu imposée à Bruxelles, où le lobbying des organisations non gouvernementales lui a vite donné consistance, notamment à travers plusieurs colloques tentant de réunir divers acteurs au delà des traditionnels « partenaires sociaux », tandis que chercheurs et statisticiens tentaient de lui donner un contenu mesurable.

Pour autant, la chose n'est pas claire, les mots n'ont pas forcément le même sens et recouvrent des situations très différentes ; on sait la

panoplie des termes : pauvreté, chômage, exclusion, etc. L'expérience montre qu'en dépit des avertissements sémantiques et de la recherche de procédures standardisées de codification, leurs significations n'en sont pas cependant plus claires et leurs usages plus pertinents. Ainsi, le programme européen dit « pauvreté », institué pour la première fois en 1975, a connu trois versions successives sous cette appellation avant d'être rebaptisé « exclusion » en 1994, comme si cette dernière notion rendait caduque la précédente ! L'adoption de cette nouvelle catégorie n'implique donc pas nécessairement un accord sur son sens non plus que sur la consistance du phénomène³. C'est une banalité que de dire que les mots changent de sens en passant les frontières. Jacques Freyssinet et Florence Fefresne, présentant un travail de l'IRES⁴, notent ainsi que le mot « insertion » n'existe pas dans les langues allemande et suédoise, pays où la problématique de l'effi-

science du système de formation est prédominante par rapport à celle de l'accès à l'emploi. Catherine Vincent, dans un autre travail de l'IRES, montre bien, à propos d'une étude comparative sur « les bas niveaux de qualification », combien l'émergence, dans les représentations, d'une population dite « à risque » dépend certes de l'état du marché du travail mais aussi des règles institutionnelles qui régulent ce marché ; bref, l'apparition de tel groupe comme « problème social » renvoie aussi bien au système de formation, à ses relations avec l'appareil productif, aux grilles de classification et à l'histoire qu'au présent des rapports entre acteurs sociaux⁵. Comme celle de « peu qualifié » ou de « chômeur » — dont une récente étude montre combien, en dépit voire à cause de l'établissement de définitions internationales communes, elle recouvre des réalités fort diverses selon les pays (Besson et Comte, 1992) —, la notion d'« exclu » ne peut être circonscrite dans des critères objectifs simples ; elle est une construction sociale historique qui ne prend sens que par rapport à une configuration et à une conjoncture nationale données.

Certes, la crise économique, l'internationalisation des échanges, les restructurations industrielles, voire l'intégration européenne elle-même, tendent à généraliser la flexibilité de l'emploi et à accroître

partout le chômage et la pauvreté⁶. Peut-on pour autant parler de généralisation de l'exclusion ? S'il n'est pas aisé de s'accorder sur une définition du chômage et de la pauvreté, à plus forte raison est-ce difficile de faire consensus sur celle d'exclusion, qui ne saurait être appréhendée seulement à partir de critères d'emploi ou de revenus ; elle renvoie aussi bien à la question du statut social (Dubar, 1981) qu'à celle des inscriptions sociabilitaires, communautaires et sociétales. À l'évidence d'ailleurs, parler d'exclusion, c'est présupposer une certaine unité du corps social, et la façon de penser cette unité (soit en termes de communauté, soit en termes d'association, soit selon des formules mixtes) n'est évidemment pas sans rapport avec les images de la structure sociale comme avec celles de la place des individus dans la société. Autrement dit, à chômage équivalent, voire à chômage de longue durée équivalent, il n'est pas sûr que, compte tenu des processus spécifiques de socialisation à l'œuvre dans les différents pays, l'on assiste parallèlement à un développement comparable du phénomène dit d'exclusion ni à une même sensibilité des responsables politiques et de l'opinion à l'égard de ce phénomène, puisque aussi bien les modes d'intégration de l'individu dans les diverses communautés nationales sont fort différents.

L'hypothèse que nous formulons revient au contraire à affirmer que, pour des raisons contrastées, mais qui tiennent toutes aux structures de médiation collectives, la plupart des pays européens ne développent pas des phénomènes comparables à ceux qu'on dit en France liés à l'ampleur de la crise économique. En parlant de médiations collectives, nous n'entendons pas désigner seulement les formes primaires ou secondaires de sociali-

sation (famille, communautés ethniques, associations volontaires, syndicats, représentations politiques, etc.), mais le sens que ces entités prennent dans la construction des identités sociales en fonction des valeurs collectives que se donne une société — ce que Dominique Schnapper (1994 : 51-57) appelle un « projet politique » — et qui façonnent en retour ces formes institutionnalisées de la vie sociale comme elles façonnent d'ailleurs les catégories de représentation du réel et celles de l'action publique spécifiques aux différents contextes nationaux. Ce qui revient à dire simultanément (primo) qu'on entend se placer au delà d'une distinction entre une définition objective et une définition nominaliste de l'exclusion et davantage prêter attention à l'évolution des processus de socialisation sur fond de crise ; et (secondo) que la très rapide esquisse comparative ici entreprise est évidemment marquée par le point de vue où elle prend son origine : c'est depuis le pays qui pose la question que cette dernière est examinée.



Pays européens du Sud et du Nord

— On pourrait très sommairement caractériser la situation des *pays du Sud*, Italie, Espagne, Portugal et Grèce (au demeurant, pour trois d'entre eux, pays à forte tradi-

tion catholique), à la fois par la puissance maintenue des structures familiales, y compris dans le rapport au travail par temps de crise, et par la perdurance de structures intégratrices héritées d'un passé fasciste.

L'Italie et les deux pays de la péninsule ibérique ont longtemps été caractérisés par une forte organisation du marché du travail : en Espagne et au Portugal, par le fait de l'héritage franquiste ou salazariste et de la tradition corporatiste qui leur est attachée, en Italie pour des raisons partiellement identiques mais aussi à cause de l'ampleur et de la combativité du fait syndical. Dans ce dernier pays, des dispositifs spécifiques, comme la *Cassa Integrazione*, créés pendant la Seconde Guerre mondiale, constamment modifiés mais perpétués, permettent à un nombre important de salariés en chômage technique de conserver leur contrat de travail. Si l'une des conséquences est une faible rotation du marché rendant difficile l'accès au premier travail, le fort chômage des jeunes alimente souvent les très nombreuses petites entreprises créées dans la dernière décennie (y compris par les grands groupes pour assurer une plus grande flexibilité de l'emploi), assurant ainsi la « mobilisation des ressources familiales autour du chef de famille »⁷. Ce travail partiellement non déclaré n'est donc rendu possible précisément que par le maintien de forts réseaux familiaux. « L'unité familiale est un lieu social de compensation du revenu et des garanties institutionnelles de ses propres membres » (Romani). En Espagne, où le travail au noir est également très développé, la même persistance des structures familiales constitue un palliatif pour le chômage de longue durée tandis qu'elle préserve beaucoup plus longtemps qu'en France les jeunes à la recherche de leur premier emploi. La très faible part des loge-

ments de petite dimension dans le marché immobilier madrilène peut être à cet égard un indicateur intéressant du faible nombre de personnes isolées dans la capitale ibérique. Bien évidemment, si les structures familiales s'avèrent ainsi aptes à « amortir » en quelque sorte le choc du chômage dans les pays méditerranéens, sans doute faut-il noter simultanément que le poids de la crise se trouve aussi de la sorte reporté massivement sur le sexe féminin. Ainsi, dans ces pays du Sud, la tradition socio-politique fondée sur la valorisation des corps intermédiaires intervient-elle encore comme facteur important de socialisation. Quand émerge la question de la cohésion du corps social, il est d'ailleurs remarquable, en Espagne et surtout en Italie, que cette question se pose moins en termes d'exclusion d'individus qu'en termes de clivages entre communautés linguistiques ou espaces socio-géographiques.

— Les pays du Nord, quant à eux, peuvent être caractérisés très rapidement à la fois par l'existence de syndicats forts et, exception faite du Royaume-Uni, par des modes collectifs (souvent tripartites) de gestion des évolutions de l'emploi.

Quand le taux de syndicalisation est inférieur à 10 % en France, il est partout supérieur à 40 % dans ces pays, pouvant atteindre près ou plus de 80 % dans certains d'entre eux comme le Danemark, la Suède ou la Belgique (Bibes et Mouriaux, 1990). Première conséquence : le fait de s'y trouver chômeur n'implique pas pour autant une sortie des sociabilités de classe (les salariés maintiennent leur affiliation), d'autant que les organisations syndicales y sont parfois dispensatrices directes des allocations et en tout cas très souvent directement partie prenante des dispositifs d'aide et d'organisation des travailleurs sans emploi⁸.

De plus, cette forte présence syndicale va généralement de pair avec une tradition éprouvée de négociation, parfois suscitée par l'État lui-même, qui peut aussi impulser des politiques contracycliques (voire, comme en Suède, perpétuer, par delà les clivages politiques, une gestion prévisionnelle des gains de productivité pouvant inclure une politique permanente de reconversion industrielle qui permet le transfert de main-d'œuvre des secteurs en déclin vers les secteurs en expansion, par l'intermédiaire de très amples dispositifs de formation ou de travaux temporaires d'utilité collective).

On sait par ailleurs qu'en Allemagne — mais non en France, notons-le — les entreprises sont impliquées directement dans la formation. Aussi les auteurs d'une recherche comparative peuvent-ils conclure : « À ce consensus allemand sur la nécessité de mettre rapidement les jeunes au travail par l'apprentissage d'abord et ensuite par leur recrutement, on pourrait opposer un consensus français sur l'allongement de la jeunesse et le "différent" de l'entrée dans la vie adulte » (Benoît-Guilbot et al., 1994). Cela montre bien que les structures de la formation comme celles du marché du travail sont dans tous les cas façonnées par une tradition socio-politique et qu'on ne saurait isoler des institutions — qu'elles relèvent de la vie privée ou de la vie économique — de l'histoire idéo-politique qui leur donne sens.

— Face à ces deux grands ensembles de pays se remarquent les *singularités britannique et française*. En Grande-Bretagne, à l'inverse de ce qui se passe en Allemagne précisément, la politique néo-libérale et l'affaiblissement consécutif des syndicats ont contribué à diminuer très fortement la place de l'apprentissage et à multi-

66

plier les petits boulots à temps partiel, à très faibles salaires et sans droits sociaux aboutissant à la multiplication des « working poors ». Mais simultanément, il ne semble pas que le discours d'« exclusion » y ait pris l'importance qu'il a en France. Un petit détour peut ici aider à éclairer la question.

On sait que sous le terme « désaffiliation », Robert Castel (1991) désigne en fait deux processus : d'une part la perte du lien professionnel, d'autre part la perte du lien socio-familial. Or il semble que la France soit un des rares pays européens où ces deux processus puissent se cumuler.

C'est ce que met bien en évidence l'étude comparative d'Olivier Galland à propos de l'entrée dans la vie adulte dans différents pays européens. Olivier Galland repère d'abord deux modèles : d'une part, un modèle méditerranéen, caractérisé par la prolongation de la scolarité (sans rapport avec son rendement), l'extension de la phase de précarité professionnelle à la sortie des études, la poursuite tardive de la cohabitation avec les parents (qui peut aller de pair avec la conquête d'une néanmoins réelle autonomie), et un mariage rapide après décohabitation ; d'autre part un modèle nordique, caractérisé par le départ précoce de chez les parents, un mariage et des naissances tardifs supposant donc une phase prolongée de vie en

couple ou en solitaire. Par rapport à ces deux modèles dominants restent alors deux cas singuliers. D'abord précisément celui du Royaume-Uni, marqué par une précocité généralisée : de la fin de la scolarité, de l'entrée sur le marché du travail, de la décohabitation et du mariage (sans enfants) ; les jeunes isolés y sont donc peu nombreux. Et le modèle français, marqué quant à lui par une tendance très marquée à la prolongation des études (comme dans le modèle méditerranéen) mais aussi par le début précoce et la prolongation de la vie extra-familiale, impliquant donc pour un nombre important de jeunes une vie solitaire sans entrée simultanée dans l'activité professionnelle (Galland, 1994).

Si donc, à chômage égal, voire supérieur, la question de l'exclusion n'a pas, ailleurs en Europe, la même prégnance qu'en France, on peut penser que c'est parce que les mécanismes de régulation collective et de cohésion sociale, y compris entre classes, y restent encore très actifs, même s'ils sont de nature différente selon les pays. Bref, la famille ici, le syndicat ailleurs y demeureraient encore des appareils intégrateurs.

Pourtant d'autres raisons que ces quelques données « objectives » ici très sommairement rappelées expliquent sans doute l'émergence particulière de la question de l'exclusion dans l'espace national français. C'est ce que nous voudrions suggérer rapidement en guise de conclusion.

En France : intégration et individuation

En France, la thématique de l'exclusion tend à faire prévaloir une nouvelle représentation de l'espace social où ce dernier serait clivé entre les « in » et les « out », opposant ainsi un centre composé



de tous les membres disposant d'un statut à l'ensemble des gens fragilisés par le développement économique, renvoyés à l'extérieur du corps social ou condamnés à rejoindre une « underclass » inspirée des analyses anglo-saxonnes. Quelles que soient sa pertinence et ses variantes, une telle représentation présente l'avantage apparent de préserver une certaine lisibilité de la société au moment même où les systèmes de repérage habituels s'avèrent caduques.

Plus fondamentalement, on peut ainsi se demander si l'émergence de cette nouvelle vision ne correspond pas paradoxalement à une période où s'estomperait la lisibilité des clivages de classes, hier confortés par des représentations unifiantes et soutenus par de forts processus collectifs de cohésion interne ; bref, si ce n'est pas l'évidence de classes fortement identifiées qui hier permettait une vision intégrée de la société. Autrement dit, le phénomène important serait l'éclatement d'un espace social auparavant repérable dans ses contradictions mêmes. Reste alors à se demander pourquoi cette question d'une représentation unifiante de la société a une telle importance en ce pays, à ce point que toute perception d'une dispersion serait analysable en termes d'« exclusion » et ressentie comme une menace pour la société tout entière.

L'hypothèse peut être faite que cette « sensibilité » française à l'exclusion est liée à la fin d'une intégration conçue essentiellement par le haut, caractéristique d'une tradition socio-politique spécifiquement française. Nous en proposons ici une très rapide argumentation en trois points.

Cette tradition peut d'abord être dite républicaine : elle est celle qui fonde l'existence nationale sur la négation de la sphère du privé et des corps intermédiaires (corporations, familles, communautés ethniques ou locales, etc.), et dans laquelle le citoyen se trouve donc confronté directement à la Nation, alors que, à l'inverse, dans les pays anglo-saxons, l'État n'est en quelque sorte que le sommet de la pyramide des diverses associations d'individus. Plus qu'ailleurs, la question de la cohésion sociale est essentielle en France parce qu'elle est précisément problématique, dans la mesure où le contrat social repose sur l'existence d'individus supposés égaux et libres, et que n'existe qu'un seul type de citoyen-neté. C'est le premier point : nulle part ailleurs la question du lien social n'est si aiguë puisque la Nation n'a d'autre fondement que des individus pensés déliés de toutes ces appartenances primaires qui ailleurs constituent souvent le socle de l'édifice national.

Cette conception idéo-politique du rapport des individus et de la Nation a un corrélat sociologique dont on pourrait dire que Durkheim constitue la figure emblématique : celle d'une intégration pensée prioritairement par le sommet, dans laquelle les grandes institutions étatiques, telle l'institution scolaire, sont censées jouer un rôle fondamental, quels que soient par ailleurs leur rôle effectif dans le maintien ou le renforcement des clivages. Inversement, dans la plupart des pays anglo-saxons, la cohésion sociale est supposée être le résultat

quasi automatique de la somme des ajustements constants entre les multiples intérêts de la société civile : à titre d'exemple, les négociations entre patronat et syndicats y ont majoritairement lieu sur la base des entreprises et des branches plutôt qu'à l'échelon interprofessionnel global, alors que le syndicalisme français, tout comme d'ailleurs l'ensemble du mouvement associatif, n'a longtemps pu conquérir sa place qu'en calquant, via le système fédéral, son mode d'organisation, mais aussi de légitimation, sur ceux du monde idéo-politique⁹. Il faut ajouter que les conditions d'instauration de l'État-providence ont en quelque sorte redoublé en France cette notion d'intégration par le haut, l'État-providence venant se superposer à la République, la solidarité sociale à la solidarité civique, et l'ayant droit au citoyen.

Quand aujourd'hui la crise de l'État-providence se confond avec celle des grands appareils intégrateurs, c'est du coup toute la cohérence du social qui se trouve ébranlée. Au fond, ce qui pose alors problème, c'est l'existence même de ces individus désinsérés (de leurs appartenances locales, familiales ou communautaires) qui étaient pourtant au cœur de la problématique républicaine comme de celle de la logique assurantielle redistributive. Le paradoxe est qu'en réalité tous ces groupements intermédiaires (associations, syndicats, etc.) étaient la plupart du temps issus des sociabilités primaires (géographiques ou professionnelles) et que ce n'est qu'aujourd'hui que se réalisent des associations volontaires indépendantes et des clivages nationaux et des appartenances communautaires.

Si le discours de l'exclusion se développe, c'est que la crise ne fait que visible ce « déficit » communautaire et réactualiser dramati-

quement la question du lien social dans une société d'individus. Les repères traditionnels s'estompent alors même que leur existence contredisait le mythe républicain d'une société de citoyens dés-insérés. On note ainsi une disjonction croissante entre formations, postes et statut social. Il ne s'agit pas de faire valoir un subit accroissement de la mobilité sociale mais de relever que l'indétermination croissante des liens entre niveaux scolaires, types d'emplois et positions sociales, accentuée par la crise économique et la mise en cause du salariat (Castel, 1995), paraît aller de pair avec, d'une part une moindre lisibilité de la structure sociale, d'autre part un relâchement des adhérences entre individus et structures collectives (ce qui permet de parler de « dés-insertion généralisée » [de Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994], de « dés-affiliation », de non-intégration), enfin une flottaison des identités sociales. Sur longue période, on peut analyser cette moindre « reliance » (De Bolle, 1994) comme seulement la poursuite du processus d'individuation dont parle Norbert Elias (1994), évidemment accentué en France par les caractéristiques spécifiques de l'espace idéo-politique. Elle marque l'affaiblissement d'une société d'inclusion dans laquelle, selon le schéma durkheimien, l'intégration est pensée comme un processus macro-social procédant en quelque sorte par le haut (Soulet, 1994 : 1-9), dans le déni total de la réalité et de la puissance intégratrice des cadres collectifs intermédiaires (voir Genestier et Laville, 1994). Or, ceux-ci, aujourd'hui paradoxalement sollicités par les responsables politiques, perdent de leur force quand inversement le processus d'individuation va de pair avec un rôle accru des individus à tisser du lien social. L'intégration est en effet aussi, et sans doute de plus en plus, « le produit

de la participation des individus à l'action collective»¹⁰. Nouvelle logique exigeante pour les individus, sollicités dès lors davantage en tant que personnes autonomes et uniques qu'en raison de leur statut (de citoyens, ayants droit ou salariés), et qui peut dialectiquement rendre compte de l'acuité des phénomènes de non-intégration, surtout dans le contexte historique particulier de la France, marqué par l'exclusion du privé de la sphère publique comme des instances collectives de médiation.

Bref, autant que dans la crise des appareils intégrateurs, ce serait donc dans la nature même du contrat social qui les inspire qu'il faudrait chercher la sensibilité française toute particulière à la question de l'exclusion. Celle-ci émerge alors que les identifications collectives perdent de leur cohérence et que s'imposent de nouveaux systèmes de relations, construits beaucoup moins sur la base de statuts repérables que de contrats de type interpersonnel. Bref, ce serait peut-être — ô paradoxe — au moment où la société française se trouve telle que le projet républicain fondateur la voulait qu'elle prend conscience des vertus — tant individuelles que collectives — que suppose un tel idéal pour que tout un chacun soit partie prenante de la communauté politique. Telle est du moins la piste que ce trop court article, plus illus-

tratif que démonstratif, entend proposer à la critique.

Jacques Ion
CRESAL-CNRS
Universités Jean Monnet (Saint-Étienne) et Lumière (Lyon 2)

Bibliographie

- BENOÎT-GUILBOT, Odile, Helmut RUDOLPH et Markus SCHEUER. 1994. « Le chômage des jeunes en France et en Allemagne », *Travail et emploi*, 59 : 48-63.
- BESSON, Jean-Luc, et Maurice COMTE. 1992. *La Notion de chômage en Europe. analyse comparative*. Rapport pour la MIRE, ministère des Affaires sociales, mars.
- BIBES, Geneviève, et René MOURIAUX. 1990. *Les Syndicats européens à l'épreuve*. Paris, Presses de la FNSP.
- CASTEL, Robert. 1991. « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation », dans Jacques DONZELOT, éd. *Face à l'exclusion, le modèle français*. Paris, Esprit : 137-160.
- CASTEL, Robert. 1995. *Les Métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat*. Paris, Fayard.
- DE BOLLE, Marcel. 1994. Dans Marc-Henry SOULET, éd. *De la non-intégration. Essais de définition théorique d'un problème social contemporain*. Éditions universitaires de Fribourg (Suisse).
- DUBAR, Claude. 1981. *La Socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*. Paris, A. Colin, collection « U ».
- ELIAS, Norbert. 1994. *La Société des individus*. Trad. fr. Paris, Fayard.
- EUVRARD, Françoise, et Alain PRELIS. 1994. « La lutte contre la pauvreté dans la construction européenne », *Recherches et prévisions*, 38 (décembre).
- EUZEBI, Chantal. 1991. *Le Revenu minimum garanti*. Paris, La Découverte : 15-26.
- GALLAND, Olivier. 1994. Dans Alessandro CAVALLI et Olivier GALLAND, éd. *L'Allongement de la jeunesse*. Actes Sud.
- GAULEJAC, Vincent de, et Isabel TABOADA LEONETTI. 1994. *La Lutte des places*. Paris, Desclée de Brouwer/EPI.
- GENESTIER, Philippe, et Jean-Louis LAVILLE. 1994. « Au delà du mythe républicain. Intégration et socialisation », *Le Débat*, 82 (octobre-décembre) : 154-172.

ION, Jacques. 1994. « L'évolution des modes d'engagement dans l'espace public », dans Pascal PERRINEAU, éd. *L'Engagement politique, déclin ou mutation ?* Paris, Presses de la FNSP.

JOIN-LAMBERT, Marie-Thérèse, éd. 1994. *Politiques sociales*. Presses de la FNSP et Dalloz.

PERRET, Bernard. 1994. Dans Bernard EME et Jean-Louis LAVILLE, dir. *Cohésion sociale et emploi*. Paris, Desclée de Brouwer.

ROMANI, Claudine. Dans Margaret MARUANI et Emmanuelle REYNAUD. *La Flexibilité en Italie*. Paris, Syros.

SCHNAPPER, Dominique. 1991. *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*. Paris, Gallimard.

SHNAPPER, Dominique. 1994. *La Communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris, Gallimard.

SOULET, Marc-Henry, éd. 1994. *De la non-intégration. Essais de définition théorique d'un problème social contemporain*. Éditions universitaires de Fribourg (Suisse).

YEROCHESKI, Carole. 1994. « Italie : chômage et combinazione », dans *Alternatives économiques* (septembre-octobre) : 50-53.

Notes

¹ Merci à nos collègues et lecteurs américains d'excuser cette perspective européen-centriste !

Le présent article doit beaucoup au travail que nous avons réalisé avec Anne-Marie Grozelier lors de la préparation et de l'animation de l'un des quatre ateliers de la troisième biennale « Europe et travail », organisée par LASAIRE sous l'égide de la Commission de l'Union européenne, à Saint-Étienne, les 6 et 7 octobre 1994.

² C'est en 1989 qu'est adoptée une première résolution spécifique sur l'exclusion par le Conseil des ministres européen ; elle est suivie par la création d'un Observatoire de la lutte contre l'exclusion et de la mise en place, au sein de la Commission, d'un groupe inter-services sur ce thème. En 1993, le Livre vert sur la politique sociale européenne reprend très largement ce thème.

³ Voir les tentatives de définition et de mesure proposées lors du « Seminar on the Measurement and Analysis of Social Exclusion », Bath, 17-18 juin 1994. On notera, pour la suite de notre propos, que ce séminaire paraît avoir surtout mobilisé les chercheurs français et britanniques.

⁴ Voir IRES, présentation du programme de recherche en cours sur la comparaison dans

six pays européens des dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes (*La Lettre de l'IRE*, no 22, janvier 1995).

⁵ *Revue de l'IRE*, no 13, automne 1993.

⁶ On s'accorde ainsi pour dire qu'environ 50 millions de personnes vivaient en Europe au dessous du seuil de pauvreté. Mais les chiffres varient selon l'unité d'observation (c'est la question des échelles d'équivalence) et surtout selon les critères retenus (revenus monétaires ou autres). Depuis le lancement, il y a vingt ans, du premier programme de lutte contre la pauvreté et les tentatives concomitantes de codification des mesures (sur ce point particulier, voir l'analyse d'Euvrard et Prelis, 1994), les estimations européennes sont d'ailleurs fort différentes des estimations nationales. Il est donc extrêmement difficile de préciser l'étendue des disparités au sein de l'espace européen. Tout au plus peut-on noter, selon les normes de l'Union européenne, que les pays du Nord (à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande) paraissent avoir davantage maîtrisé le développement du phénomène, pour des raisons qui tiennent soit au moindre taux de chômage (Luxembourg, et à un degré moindre l'Allemagne d'avant la réunification et le Danemark), soit à l'efficacité des systèmes de protection sociale (Pays-Bas, Allemagne, Belgique, Danemark et, dans une moindre mesure, France). Outre l'article déjà cité dans cette note, on pourra se rapporter à Euzebi, 1991, et à Join-Lambert, 1994, notamment ch. 16.

⁷ Le nombre d'entreprises y a été multiplié par 20 en moins de dix ans. Il s'agit évidemment de petites unités dans lesquelles le plus souvent le chef de famille est à la production « tandis que la femme assume officiellement la direction de la PME, et que les enfants en âge universitaire se spécialisent dans la discipline (marketing, finances, gestion, production) nécessaire demain à l'entreprise ». Voir Yerochewski, 1994 : 50-53.

⁸ À titre d'exemples : les « partenaires sociaux » belges ont accepté de consacrer une part de la masse salariale à ce qu'ils appellent des « groupes à risques », définis par des accords interprofessionnels et qui peuvent désigner aussi bien les chômeurs de longue durée et les bas niveaux de qualification que les immigrés. En Grande-Bretagne, les syndicats, par l'intermédiaire de cotisations volontaires des salariés syndiqués, participent avec certaines municipalités à la gestion de maisons de chômeurs.

⁹ Voir notre article de 1994, ainsi que les analyses de Perret, 1994.

¹⁰ Schnapper, 1991 : 241. Dans la recherche en cours sur les transformations du militantisme évoquée plus haut (voir notre article dans Perrineau, 1994), nous notons par exemple qu'alors que c'était hier l'inscription dans des réseaux organisationnels qui entraînait l'engagement associatif, ce sont

au contraire aujourd'hui de plus en plus les individus eux-mêmes qui s'avèrent être créateurs de réseaux, cette fois interpersonnels.